



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5007

Lancement de l'opération n° 99068004 "Renouvellement chaîne de conditionnement de la cuisine centrale" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20006

Direction de l'Education

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5007 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 99068004  
"RENOUVELLEMENT CHAINE DE CONDITIONNEMENT  
DE LA CUISINE CENTRALE" ET AFFECTATION D'UNE  
PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-  
1, PROGRAMME 20006 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Conservation patrimoine Scolaire 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20006.

La cuisine centrale de la Ville de Lyon, implantée à Rillieux-la-Pape, mise en service depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, produit les repas des écoles maternelles et primaires ainsi que ceux de 5 collèges de la Métropole dans le cadre d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle ».

La Ville de Lyon, accompagnée par un Assistant maîtrise d'ouvrage, est engagée dans une réflexion sur le renouvellement partiel ou total selon la nature prévisionnelle des besoins, des matériels et équipements permettant à la cuisine centrale de fonctionner chaque jour pour la production de 28 000 repas.

A ce titre, l'une des quatre chaînes de conditionnement de la cuisine présente des signes de dysfonctionnement du fait de l'ancienneté de cet équipement (datant de 2005). En effet, le prestataire n'arrive plus à faire remplir les conditions du contrat de maintenance, faute de pièces détachées sur ce type de modèle.

Cet outil, lié à la production, est indispensable chaque jour au sein de la cuisine et un risque de panne pourrait mettre en sérieuse difficulté la production des repas journaliers.

Le renouvellement des équipements et matériels de la cuisine centrale est à la charge de la Ville de Lyon.

Le montant global de l'opération « Renouvellement chaîne de conditionnement de la cuisine centrale » est estimé à 180 000 €TTC (y compris les équipements et le mobilier). Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation patrimoine Scolaire 2015-2020 », programme 20006.

Le marché d'acquisition et d'installation sera attribué en application des règles relative à la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 99068004 «Renouvellement chaîne de conditionnement de la cuisine centrale » est approuvé. Cette opération sera financée par l'affectation de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine Scolaire 2015-2020 », programme 20006.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation des travaux afférents.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipements pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°20006, AP n°2015-1, opération 99068004 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 251, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - 2019 : 180 000 €
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL